

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

DELIBERATION n°2010/71

L'An deux mille dix et le mardi 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Associations à Bielle, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, CASENAVE, NOUGUE DEBAT, TOUTU, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée.

Présent(s) suppléant(s) : M. OSCABY (représentant de M. BELESTA-LABOURDETTE)
M. GASSIE (représentant de M. LAUR)

Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT

Secrétaire de séance : Mme CASENAVE

OBJET : OM – Ancienne usine d'incinération du Touya à Arudy : Etude en vue de son démantèlement – prestation complémentaire

Monsieur le Président rappelle la délibération du 28 mai 2010 relative au lancement de l'étude en vue du démantèlement de l'usine d'incinération.

Un marché d'étude a été passé avec la société ARCADIS dont le bordereau de prix comprenait les missions suivantes :

1 – Plan de gestion	4 600 € HT
3 – Diagnostic environnemental des sols	5 526 € HT
4.1 – Mesures de gestion et bilan coûts/avantages	1 625 € HT
4.3 – Caractérisation des bétons	1 912 € HT
4.4 – Recherche de dioxine hors site	1 069 € HT
4.5 – Prélèvement et analyse des poussières présentes	1 186 € HT
A. – Diagnostic amiante (Gex laboratoire)	650 € HT

Suite à la réunion du 31 mai 2010 avec les services de la DREAL, il a été demandé que soit réalisé :

- un diagnostic de pollution complémentaire au droit de la fosse des ordures ménagères et à proximité.

Ce diagnostic complémentaire a été évalué par la Société ARCADIS à 5 313 € HT et a entraîné une reprise des calculs de risques sanitaires modifiant le rapport de plan de gestion pour un montant de 1 300 € HT.

Des prélèvements supplémentaires amiante ont du être réalisés par la Sté 2CS pour un montant total de 1 380 € HT.

Le Président propose d'approuver ces nouvelles missions imposées par la DREAL.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité (1 CONTRE : M. LE GALLOU, 3 ABSTENTIONS : Mme MOURTEROT, Mme HELIP, M. OSCABY),

APPROUVE les prestations complémentaires pour :

-> **la société ARCADIS à savoir** :

- le diagnostic de pollution complémentaire au droit de la fosse des ordures ménagères et à proximité pour un montant HT de 5 313 €

- la reprise des calculs de risques sanitaires modifiant le rapport de plan de gestion pour un montant HT de 1 300 €,

-> **la société 2CS à savoir**

- les prélèvements supplémentaires amiante avec diagnostic pour un montant HT de 1 380 €,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Francis COUROUAU

